Etablissement contractant
Lycée Jean MERMOZ Impasse Ouakam Route de Ouakam DAKAR (Sénégal)

Pouvoir adjudicateur
Daniel Djimadoum, proviseur

Renseignements d'ordre technique
Ismaïl Abdallah. Tel. : entretien@lyceemermozdakar.org

Renseignements d'ordre administratif
Christel DEZETTER

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES CCTP

MARCHE DE TRAVAUX

Agrandissement et rénovation du terrain de football en revêtement gazon synthétique

N° 2025-ARTF

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières comporte 4 pages numérotées de 1 à 5

1. Généralités

1. **Nature des Travaux :** Les Travaux concernent la rénovation d'un terrain de football existant au Lycée Français Jean Mermoz à Dakar, incluant le terrassement, le nivellement, et la pose d'un gazon synthétique FIFA.
2. **Objectifs :** Ce document a pour but de définir les prescriptions techniques pour la rénovation du terrain de football existant, garantissant la conformité aux normes en vigueur et assurant un terrain de jeu de haute qualité.
3. **Référence aux normes :** Les travaux devront être réalisés en conformité avec les normes nationales et internationales en vigueur, notamment les normes FIFA pour les terrains de football synthétiques.
4. **Documents de référence :** Les entreprises devront se référer aux plans détaillés du terrain existant et aux plans de projet fournis par le maître d'ouvrage.

2. Préparation du Chantier

1. **Amenée et repli du matériel :**
   - L'entreprise devra assurer le transport, le chargement et le déchargement de tous les équipements nécessaires à la réalisation des travaux.
   - Le repli du matériel devra être réalisé en fin de chantier, laissant le site propre et dégagé.
   - Prévoir une zone de stockage du matériel avec protection contre les intempéries.
2. **Installation du chantier :**
   - Mise en place d'une signalisation de chantier conforme aux règles de sécurité.
   - Définition et sécurisation des zones de stockage des matériaux.
   - Installation d'un système de collecte et de gestion des déchets et de leur évacuation.

3. Etudes Topographiques et Plans de Récolement

1. **Etudes topographiques :**
   - Réalisation d'un relevé topographique précis du terrain existant.
   - Identification des points de référence et des courbes de niveau.
   - Fourniture d'un rapport d'étude détaillé.
2. **Plans de récolement :**
   - Etablissement de plans détaillés de l'ouvrage réalisé, incluant les cotes, les pentes, les réseaux enterrés (si applicable), etc.
   - Fourniture des plans en format numérique (DWG ou équivalent) et papier.

4. Déplacement Equipements Saut en Hauteur

1. **Manutention :**
    - Déplacement soigneux des équipements de saut en hauteur.
    - Protection des équipements contre les dommages pendant le déplacement et le stockage.
2. **Stockage :**
    - Stockage des équipements dans un lieu sûr et sec, identifié par le maître d'ouvrage.

5. Terrassement et Remblai

1. **Décaissement :**
    - Décaissement de la zone à agrandir sur une profondeur définie par le maître d'œuvre.
    - Evacuation des déblais vers une décharge autorisée.
    - Vérification de la stabilité des talus.
2. **Remblai :**
    - Utilisation de latérite de qualité, exempte de matières organiques.
    - Mise en œuvre d'une couche de latérite, compactée jusqu'à obtention d'une densité conforme aux normes.
    - Contrôle de la densité par essais de laboratoire.
    - Respect des pentes et des niveaux définis dans les plans.

6. Nivellement Plateforme

1. **Préparation de la surface :**
    - Elimination des pierres, des racines et autres débris.
    - Compactage de la surface existante.
2. **Nivellement :**
    - Réalisation d'un nivellement précis de la plateforme, en respectant les pentes et les niveaux définis dans les plans.
    - Utilisation de matériel de nivellement laser ou équivalent.
    - Contrôle du nivellement par le maître d'œuvre.

7. Pose Gazon Synthétique

1. **Dépose du gazon existant :**

    - Découpe et enlèvement du gazon existant sans endommager la surface sous-jacente.
    - Evacuation du gazon vers une décharge autorisée.

2. **Réglage de la plateforme :**

    - Vérification du nivellement de la plateforme et correction des éventuels défauts.

3. **Fourniture et mise en œuvre d'un remblai en latérite :**

    - Utilisation de latérite de qualité, exempte de matières organiques.
    - Mise en œuvre d'une couche de latérite, compactée jusqu'à obtention d'une densité conforme aux normes.
    - Contrôle de la densité par essais de laboratoire.
    - Respect des pentes et des niveaux définis dans les plans.

4. **Fourniture et pose du gazon synthétique FIFA :**

    - Fourniture d'un gazon synthétique certifié FIFA Quality Pro ou FIFA Quality.
    - Granulats de caoutchouc
    - Type de fibre : monofilaments
    - Hauteur des fibres : 50 mm
    - Densité : 10500 fils/ m²
    - Aspect naturel semblable à l'herbe naturelle
    - Pose du gazon synthétique selon les instructions du fabricant.
    - Jointoiement des lés de gazon.
    - Brossage du gazon.

8. Contrôle Qualité

1. **Essais de contrôle :**

    - Essais de compactage du remblai.
    - Essais de planéité du nivellement.
    - Essais de performance du gazon synthétique (résilience, résistance à l'arrachement, etc.). (Préciser les essais à réaliser).

2. **Documents à fournir :**

    - Rapports d'essais de laboratoire.
    - Certificats de conformité des matériaux.
    - Plans de récolement.
    - Attestation de bonne exécution des travaux.

9. Sécurité

1. **Respect des règles de sécurité :**
    - L'entreprise devra respecter toutes les règles de sécurité en vigueur sur le chantier.
    - Port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI).
    - Mise en place d'une signalisation adaptée.
    - Formation du personnel aux règles de sécurité.
2. **Protection de l'environnement :**
    - Gestion des déchets conformément à la réglementation.
    - Prévention de la pollution des sols et des eaux.
    - Réduction des nuisances sonores et de la poussière.

10. Conditions Particulières

- Gérer les accès de l'Entreprise avec le lycée pour garantir la sécurité des biens et des personnes

11. Réception des Travaux

- La réception des travaux sera effectuée par le maître d'ouvrage en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise.
- Un procès-verbal de réception sera établi, listant les éventuelles réserves.
- La levée des réserves devra être effectuée dans les délais convenus.

Ce cahier des prescriptions techniques est un document contraignant. L'entreprise devra le respecter scrupuleusement pour assurer la qualité et la pérennité du terrain de football rénové. Il est essentiel que les entreprises soumissionnaires posent des questions pour toute clarification nécessaire avant de soumettre leur offre.